

Santé et scolarisation d'un enfant

trouble de la santé et classe de découverte

Références : circulaire interministérielle 2003-135 du 18/09/2003 sur l'accueil en collectivité des enfants et jeunes atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période
décret 2005-1752 du 30/12/2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap

1) Quand ?

- pour tout enfant présentant un **trouble de la santé dont la classe effectue un séjour de découverte**
- prévoir **pour tous les élèves** une fiche sanitaire de liaison (document cerfa n°10008*4) : elle permet de connaître les problèmes de santé des enfants
- vérifier la mise en place et la mise à jour du PAI avec la famille :
 - nature du traitement
 - doses

2) l'enfant ou le jeune a déjà un PAI

- vérifier la mise en place et la mise à jour du PAI avec la famille :
 - nature du traitement
 - doses
- S'il y a besoin de soins infirmiers sur le lieu de séjour :
 - prendre contact avec la collectivité d'accueil
 - trouver une infirmière sur place qui pourra assurer les soins
 - faire une ordonnance de prescription de soins infirmiers par le médecin traitant
 -
- Note : en cas d'allergie, notamment alimentaire, établir précisément la liste des allergènes et aliments à supprimer

3) l'enfant n'a pas de PAI, mais prend un traitement médical régulier

- rencontrer la famille pour qu'elle explique :
 - nature du traitement
 - doses
- demander à la famille :
 - une autorisation écrite d'administrer le traitement
 - une copie de l'ordonnance
 - faire une ordonnance de prescription de soins infirmiers par le médecin traitant
- **proposer éventuellement la mise en place d'un PAI**

le personnel de la collectivité d'accueil peut **donner les médicaments d'usage courant**, ne nécessitant

le protocole décrit : les signes d'appel
les symptômes
les mesures à prendre

les médecins à joindre
les éléments à fournir aux services d'urgence

4) les médicaments

- ils sont rangés dans une pochette marquée au nom de l'enfant ou du jeune, à la disposition unique des adultes référents
- ils sont détenus et administrés sous la responsabilité de l'enseignant encadrant la classe de découverte
- une fiche d'administration permet de noter chaque prise (date et moment de la journée)